

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 49 (24)

Municipal responsable : J. Schaffner

**Demande d'augmentation du budget d'entretien du réseau d'eau potable, compte
n°810.3144.01**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour objet l'adoption d'un crédit pour l'augmentation du budget d'entretien du réseau d'eau potable, compte n°810.3144.01.

Ce compte est dédié chaque année, aux petits travaux d'entretien ou de réparation du réseau et aux remplacements de certaines portions de conduites. Tous ces travaux relèvent d'évènements imprévus.

Cette année, plusieurs travaux de développement immobilier ou de rénovation routière, qui n'ont pu être anticipés, se profilent en divers endroits de notre commune. Ces travaux se dérouleront à proximité directe de nos installations de défense incendie ou de distribution d'eau potable. Ils sont une opportunité pour notre commune de rénover certaines installations d'alimentation en eau potable, à faible coûts, en mutualisant les travaux.

Le budget actuel du compte d'entretien, d'un montant de CHF 15'000.-, ne permet pas d'assumer ces différents travaux. La Municipalité désire demander au Conseil communal une augmentation du budget de ce compte, afin de réaliser ces travaux, raison de ce préavis.

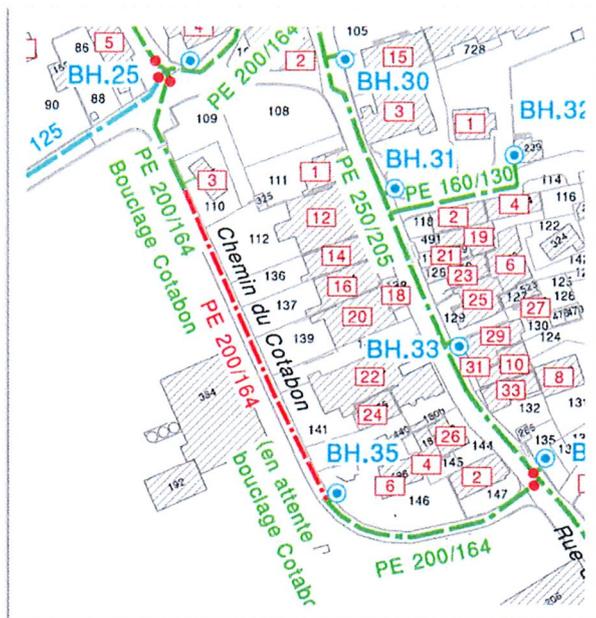
2. JUSTIFICATION

Plusieurs chantiers se déroulent sur notre territoire durant cette année et ont un impact sur diverses installations, notamment d'eau potable.

Il s'agit de la parcelle 91 située au chemin de la Vidéride et de la parcelle 51 située à la route de Flusel. Pour ces deux projets, il est nécessaire de déplacer les bornes hydrantes existantes, afin de permettre d'améliorer les accès aux parcelles. Le déplacement de ces bornes est l'occasion de procéder à leur remplacement, car ces dernières sont obsolètes et en mauvaise état. Il est prévu de remplacer l'ensemble des hydrantes (parties inférieures et supérieures), ainsi que de rénover le raccordement à la conduite principale.

Un troisième chantier débute fin mai au chemin du Cotabon, dans le but de procéder à la réfection de la chaussée. Initialement ces travaux n'impactaient pas le réseau d'eau potable, car la nouvelle version du PDDE (Plan directeur de distribution d'eau potable sous pression) ne considérait plus nécessaire de créer une conduite principale le long de cette route.

C'était sans compter que les travaux réalisés précédemment anticipaient un bouclage de cette rue et que deux riverains sont encore raccordés par d'anciennes conduites dans ce secteur. Cette situation a valu une pesée des intérêts de la Municipalité, qui a décidé de procéder à la pose d'une nouvelle conduite le long de ce chemin, conformément aux prévisions de l'ancien PDDE.



Extrait de l'ancien PDDE

Ce remplacement de conduite a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services concernés.

La future conduite d'eau potable sera d'un diamètre intérieur de 164mm. Elle permettra, comme mentionné auparavant, d'alimenter deux riverains du chemin du Cotabon, mais également d'améliorer les conditions hydrauliques du réseau, avec une légère augmentation de pression dans ce secteur.

Un appel d'offre, de type gré à gré comparatif, a été effectué en vue de la réalisation des travaux de remplacement de la conduite du Cotabon.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Types de travaux	Coûts [CHF]
Remplacement de deux bornes hydrantes	CHF 16'000.-
Travaux d'appareillage (fourniture et pose de nouvelle conduite, raccordements sur les privés)	CHF 16'100.-
Frais d'étude et de suivis de chantier	CHF 5'000.-
Divers et imprévus, env. 15%	CHF 5'565.-
Total HT	CHF 42'665.-
TVA 8.1 %	CHF 3'456.-
Total TTC	CHF 46'121.-

Les travaux de génie civil sont pris en charge par les promoteurs pour les deux hydrantes. Pour le chemin du Cotabon, ils font partie du projet routier.

Le montant des travaux relatifs à l'eau potable fera l'objet d'une demande de subvention à l'ECA. La subvention attendue se montera, en principe, à environ 30% de l'ensemble des travaux.

Monsieur Jérôme Schaffner, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°49 (24),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

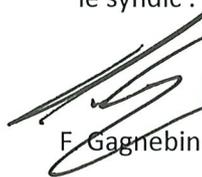
- **d'autoriser** la Municipalité à augmenter le budget d'entretien du réseau d'eau potable, compte n°810.3144.01,
- **de lui accorder** dans ce but un montant supplémentaire de CHF 46'121.-,
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante,

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2024.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

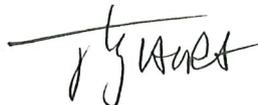
le syndic :



F. Gagnebin



la secrétaire :



L. Tor Hug